

République française Commune d'Albiez-Montrond

Arrêté n° 10/2023

Interdiction de la circulation Rue d'en Haut pour réalisation de travaux entre le 21 mars et le 7 avril 2023

Monsieur le Maire

Vu la demande en date du 7 mars 2023 par laquelle SOBECA Albertville demeurant ZAC des Portes de la Tarentaise – Route des Marais – 73790 Tours-en-Savoie sollicite l'aménagement de la circulation rue d'en Haut afin de réaliser une tranchée pour le compte d'ENEDIS.

Vu le code de la voirie routière

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code l'urbanisme

Vu l'état des lieux

ARRÊTE

Article 1.

La circulation des véhicules sera interdite rue d'en Haut afin de permettre de la réalisation de travaux par la société SOBECA Albertville entre le 21 mars 2023 et le 27 mars 2023 ainsi qu'entre le 4 avril et le 7 avril 2023.

Article 2.

Pendant la période des travaux, la rue est interdite à la circulation. Entre le 27 mars 2023 et le 4 avril 2023, la circulation pourra s'effectuer sur une voie.

Article 3.

Pendant cette période, le stationnement des véhicules est interdit rue d'en Haut.

Article 4.

Il appartient à la société SOBECA Albertville de sécuriser le chantier.

Article 5.

Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le responsable des Services techniques de la commune d'Albiez-Montrond et Monsieur le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albiez-Montrond, le 9 mars 2023
Monsieur le Maire,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les 2 mois à compter de sa notification.